

Séance extraordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 16 novembre 2009 à 20h, à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Jacques Séguin.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants:

Jean-Guy Lafaille, délégué à l'administration - district #1
 Robert Kennedy, délégué à la voirie - district #2
 Alexander Tomeo, délégué à la sécurité - district #3
 Robert Beauchamp, délégué au CLD - district #4
 Normand Clermont, délégué à l'hygiène du milieu - district #5
 Marie-Claude Galland Prud'Homme, déléguée aux loisirs - district #6

Le conseil municipal de Pointe-Calumet constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code Municipal.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Règlements 404-02, 408-03, 432-08/refinancement par billet – 934 500 \$/acceptation de l'offre
- 3.- Règlements 404-02, 408-03, 432-08/refinancement à long terme – 934 500 \$
- 4.- Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes/vidange des boues des étangs aérés – règlement d'emprunt RT02-2009/répartition des dépenses/position de la Municipalité de Pointe-Calumet
- 5.- Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes/délégué et substitut/nomination
- 6.- Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes/délégué et substitut/nomination
- 7.- Office Municipal d'Habitation (OMH)/délégués/nomination
- 8.- Police régionale de Deux-Montagnes/délégués/nomination
- 9.- Police régionale de Deux-Montagnes/Plan d'Organisation Policière-rapport 2009/acceptation
- 10.- Commission d'accès à l'information/comparution/mandat
- 11.- Levée de la séance

09-11-205

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
 et APPUYÉ par Marie-Claude Galland Prud'Homme

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-11-206

RÈGLEMENTS 404-02, 408-03, 432-08/REFINANCEMENT PAR BILLET – 934 500 \$/ACCEPTATION DE L'OFFRE

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
 Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada, pour son emprunt de 934 500\$ par billet, en vertu des règlements numéros 404-02, 408-03, 432-08, au prix de 100 % échéant en série 5

ans comme suit :

36 700 \$	3,61 %	24 novembre 2010
38 100 \$	3,61 %	24 novembre 2011
39 500 \$	3,61 %	24 novembre 2012
40 900 \$	3,61 %	24 novembre 2013
779 300 \$	3,61 %	24 novembre 2014

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-11-207

RÈGLEMENTS 404-02, 408-03, 432-08/REFINANCEMENT À LONG TERME
– 934 500 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet se propose d'emprunter par billets un montant total de 934 500\$ en vertu des règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

<u>Règlement</u>	<u>Montant</u>
404-02	129 100 \$
408-03	125 400 \$
432-08	680 000 \$

ATTENDU QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes municipales et les emprunts municipaux* (L.R.Q., chap. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet aura, le 16 novembre 2009, un montant de 254 500 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 307 037\$, pour une période de 15 ans, en vertu des règlements numéros 404-02 et 408-03;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QU'un emprunt par billet au montant de 934 500 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 404-02, 408-03 et 432-08 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale;

QUE les billets soient datés du 24 novembre 2009;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2010	36 700 \$
2011	38 100 \$
2012	39 500 \$

2013	40 900 \$	
2014	42 400 \$	
2014	736 900 \$	(à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans (à compter du 24 novembre 2009), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 404-02, 408-03 et 432-08, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet emprunte 254 500 \$ par billets, en renouvellement d'une émission de billets pour un terme additionnel de 8 jours au terme original des règlements numéros 404-02 et 408-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-11-208

RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES/VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS – RÈGLEMENT D'EMPRUNT RT02-2009/RÉPARTITION DES DÉPENSES/POSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux de Deux-Montagnes a adopté le règlement numéro RT02-2009 décrétant un emprunt et une dépense de quatre millions de dollars (4 000 000 \$) pour la réalisation des travaux de vidange des étangs aérés sous la responsabilité de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux de Deux-Montagnes procède au relevé des débits des municipalités de Saint-Joseph-du-Lac, de Pointe-Calumet, de Sainte-Marthe-sur-e-Lac et de ville de Deux-Montagnes depuis la mise en service des étangs en 2000 aux fins de répartir les dépenses d'exploitation entre les municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux de vidange des boues des étangs aérés doit être inscrit parmi les dépenses d'exploitation;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux auraient normalement dû être payés au moyen d'une réserve financière constituée durant les dix années d'opération de l'usine de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités membres de la régie ont annuellement entériné les budgets adoptés sur la base des données de débits enregistrés et même créé une réserve financière aux fins de la vidange des étangs aérés sur cette même base;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE la municipalité de Pointe-Calumet demande à la Régie de traitement des eaux de Deux-Montagnes de répartir la facture de la vidange des boues des étangs aérés sur la base des résultats de mesure des débits enregistrés par la régie de 2000 à 2008, soit une moyenne de 1,05 % pour la Municipalité de Pointe-

QUE la présente résolution soit transmise à la Régie de traitement des eaux de Deux-Montagnes, ainsi qu'aux municipalités de Pointe-Calumet, Sainte-Marthe-sur-le-Lac et Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-11-209

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES/
DÉLÉGUÉ ET SUBSTITUT/NOMINATION

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
Et APPUYÉ par Marie-Claude Galland Prud'Homme

DE nommer Monsieur Normand Clermont, à titre de délégué représentant la Municipalité de Pointe-Calumet à la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes, et Monsieur Jacques Séguin, à titre de délégué substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-11-210

RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-
MONTAGNES/DÉLÉGUÉ ET SUBSTITUT/NOMINATION

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
Et APPUYÉ par Marie-Claude Galland Prud'Homme

DE nommer Monsieur Normand Clermont, à titre de délégué représentant la Municipalité de Pointe-Calumet à la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, et Monsieur Jacques Séguin, à titre de délégué substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-11-211

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)/DÉLÉGUÉS/NOMINATION

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

DE nommer Monsieur Robert Kennedy ainsi que Madame Marie-Claude Galland Prud'Homme, à titre de délégué(e) représentant la Municipalité de Pointe-Calumet à l'Office Municipal d'Habitation de Pointe-Calumet (OMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-11-212

POLICE RÉGIONALE DE DEUX-MONTAGNES/DÉLÉGUÉS/NOMINATION

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

DE nommer Messieurs Alexander Tomeo et Jacques Séguin, à titre de délégués, pour représenter la Municipalité de Pointe-Calumet et siéger au sein du comité de police régionale de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLICE RÉGIONALE DE DEUX-MONTAGNES/PLAN D'ORGANISATION
POLICIÈRE-RAPPORT 2009/ACCEPTATION

09-11-213

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet accepte le rapport 2009 du Plan d'Organisation Policière, soumis par la Police régionale de Deux-Montagnes, le 16 septembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-11-214

COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION/COMPARUTION/MANDAT

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

DE mandater Me Joanne Côté, de la firme d'avocats Prévost Fortin D'Aoust afin de représenter la Municipalité de Pointe-Calumet et Madame Chantal Pilon auprès de la Commission d'accès à l'information relativement au dossier # 09 14 58 concernant Monsieur Gilbert Tremblay.

QUE la résolution no 09-11-187 soit rescindée et devienne de nul effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-11-215

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Marie-Claude Galland Prud'Homme

QU'À 20h00, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JACQUES SÉGUIN, maire

CHANTAL PILON, directrice générale